Image not found or type unknown

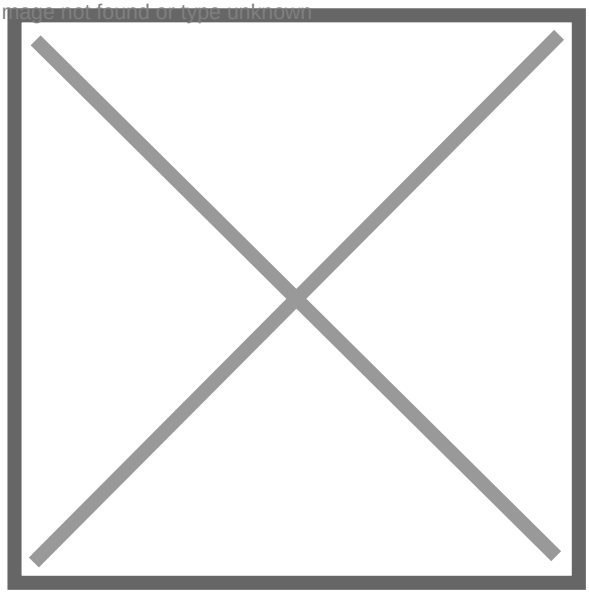

Nouvelle construction entre 2 maisons

Par **esteph54**, le **07/06/2008** à **10:42**

Bonjour,

J'ai acheté une maison il y a quelques années, sans vis à vis.
Aujourd'hui mon voisin décide de couper sa parcelle, et en revend un partie qui se situe entre sa maison et la mienne.
L'acquerreur de la parcelle (fils de la voisine) décide de construire en limite de propriété, contre ma séparation

Le plan : http://esteph.free.fr/plan.jpg

Ma façade qui va se retrouver face à la sienne comporte 4 fenêtres, qui jusque la donnait sur de la verdure (Haie, et pelouse), qui sont pour nous les fenêtres des pièces à vivire (Salon, Cuisine) et vont se retrouver nez à nez avec un MUR.

La séparation entre les deux propriétés étant une grande haie (d'environ 3m de haut) qui se trouve chez la voisine, la nouvelle construction entraine la suppression de la haie, mais la bordure séparative (un muret) est à nous.
Si il veut se mettre en limite de propriété, il doit, je suppose, supprimer notre muret ? en a -t-il le droit ?

Autre question, le prix de la maison que l'on a acheté était en partie du au fait que cette maison n'avait aucun vis à vis, si la construction se fait, cela ne sera plus le cas, donc une perte sur la valeur même de la maison ?

Qui décide que ce type de construction est autorisée, la mairie ?

Y a t-il un moyen de l'empècher, et pour quel motif ?

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés